

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UTT du 01 Décembre 2015

PROCES VERBAL

Convocations : 40, Présents : 26, Excusés : 6, Absents : 8

Etaient présents :

M. le Professeur François HENN, Président de l'Université du Tiers Temps
M. Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président de la commission pour la formation et la vie universitaire de l'Université de Montpellier, représentant le Président du CA, Mr Philippe AUGÉ
M. Filippo LO FERMO, Agent comptable de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3
M. Henri REBOUL, Représentant des enseignants de l'Université de Montpellier
M. Dominique TRIAIRE, Représentant des enseignants de l'Université Paul-Valéry
M. Régis MARTIN, Président Mémoire d'Oc et Vice-président UTT
Mme Ondine JAULMES, Administratrice UTT
Mme Julie SOULIER, Gestionnaire UTT

Élu(e)s

M. Jean-François COLONNA
Mme Georgette FALUT
M. Marc FAYOLLE
Mme Thérèse GERVAIS
M. Gilbert GEYSSE
M. Philippe JEANTEUR
Mme Jacqueline LOUVRIER
M. Jean-Loup MAISTRE
M. Philippe MANDON
Mme Claudine MANDON
Mme Josette MOULINIE
Mme Nicole PASQUIER
Mme Simone POCCARD CHAPUIS
Mme Lucienne REINTEAU
Mme Anne-Catherine TERME
Mme Anne TERRIBLE
M. Gérard VIDAL
Mme Maryvonne YECHE

Etaient absents excusés :

M. Philippe AUGÉ, Président de l'UM et Président du CA de l'UTT
Mme Anne FRAÏSSE, Présidente de l'UPV
Mme Catherine DARDE, 1^{ère} Vice-Présidente de Montpellier Métropole
M. Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Général

Élu(e)s

Mme Nicole FORT
Mme Dalila SIBLOT

Etaient absents:

M. Thierry BEGUE, Directeur Général des Services UPV
M. Thierry LAVABRE BERTRAND, Représentant des enseignants UM
M. Michel CHALON, Représentant enseignants UTT
M. Abdi ELKANDOUSSI, Représentant de la Municipalité

Élu(e)s

Mme Dominique CAMILLERI
Mme Ginette COLAS
Mme Monique JEANJEAN
Mme Monique RABINOVICI

Ordre du Jour :

- Bilan des inscriptions 2015-2016
- Compte financier 2014
- Simulation 2015
- Projet de budget 2016
- Tarifs et conditions particulières
- Questions diverses (développement du logiciel de gestion et du site web ; travaux vitrines...)

Mardi 1er Décembre 2015 10h30.

Monsieur RESPAUT, Vice-président du conseil pour la formation de l'Université de Montpellier, ouvre la séance, il représente Mr Philippe AUGÉ, Président de l'université de Montpellier, qui est absent aujourd'hui en raison d'une réunion au ministère. Il indique qu'il était présent il y a deux ans au CA, Mr HENN était déjà Président de l'UTT à ce moment-là. Il fait remarquer que l'université est toujours présente, l'Université de Montpellier mais aussi l'Université Montpellier III. Il salue les deux représentants, Dominique TRIAIRE représentant UPV et Henri REBOUL représentant UM. Il cède la parole à Mr HENN, Président de l'UTT.

Mr HENN prend la parole. Il remercie Mr RESPAUT pour son introduction, les universités pour l'appui qu'elles nous témoignent depuis de très nombreuses années, ce qui est indispensable pour le bon fonctionnement et la vie de notre institution. Il remercie aussi les membres du CA de leur présence et présente l'ordre du jour.

Les effectifs :

Depuis une dizaine d'années les effectifs montraient une stabilité du nombre d'inscrits. Cette année nous constatons une augmentation très importante, il y a 2012 inscrits à ce jour, soit une augmentation de presque 10% par rapport à l'année universitaire passée. Ce chiffre, encourageant, peut être interprété par : de plus en plus de cours particulièrement attractifs qui génèrent davantage d'inscriptions, la mise en place plus marquée et ciblée d'une politique de communication notamment à travers la presse locale qui a eu un effet immédiat car on se rend compte que lorsqu'un article passe dans les journaux, il y a une augmentation quasi instantanée du nombre d'inscrits au mois de septembre. Cette année nous avons eu droit à un bel article dans le midi libre qui est paru juste au moment des inscriptions. Il y a un phénomène assez général de démographie et d'intérêt de plus en plus marqué de l'ensemble de nos concitoyens à nos activités culturelles. Tous ces facteurs font que nous sommes dans une dynamique de croissance. Mais nous sommes contraints par le problème essentiel des locaux.

La répartition par activité :

Il n'y a aucune modification notable si ce n'est la baisse relative du nombre d'inscrits aux conférences seules. Ceci est dû aux nouveaux cours proposés qui attirent un nouveau public. Le reste est équivalent aux années précédentes : un tiers d'inscriptions aux cours de langues étrangères, les arts représentent aussi une partie importante, de même que l'ensemble des nouveaux cours de philosophie, d'écriture créative, de cosmologie ou de mythologie.

Le compte financier 2014 clôturé :

Le compte financier 2014 est validé. Nous vous le présentons ici avec ceux des années 2012 et 2013. Nous allons surtout nous attarder sur le résultat. En 2011 et 2012 nous avons été confrontés à des difficultés, nous avons donc été contraints d'augmenter le tarif des droits d'inscriptions. Nous sommes attachés à trouver des solutions pour équilibrer notre budget à la fois en jouant sur la diminution des dépenses, mais surtout sur l'augmentation des recettes, avec une offre de services plus importante. En 2012/13 une partie des recettes avait été reportée sur l'année suivante en raison de la règle des PCA, ce qui avait créé un décalage. Il faut donc voir l'évolution de notre budget sur plusieurs années et tenir compte du fait que d'années en années nous avons des difficultés à prévoir le budget en fonction des règles comptables. Le compte 2014 est positif, une partie de ce positif peut être imputé aux décisions que nous avons prises. Mais il y a aussi un côté artificiel, puisqu'une partie des salaires n'a pas été imputée à 2014 et a été reportée sur l'année 2015. Dans la simulation de 2015, nous devons donc prendre en compte que le résultat 2014 ne reflète pas l'activité réelle en raison d'un problème d'imputation des salaires.

La simulation pour 2015 :

La simulation 2015 ne fait pas apparaître l'augmentation directe du nombre d'inscrits en 2015/16 puisque seuls les trois mois de l'année 2015/16 sont comptabilisés. Ceci est lié au décalage entre l'année civile et l'année universitaire. L'augmentation du nombre d'inscrits aura surtout un impact sur la prévision 2016 plus que sur le budget 2015. Ce qui est à noter c'est l'obtention de la subvention de la Mairie d'un montant de 5000 euros, nous avons eu la réponse il y a quelques jours, ainsi que la subvention de 3000 euros de la Métropole. Les

années précédentes nous obtenions 3000 euros de la Métropole et la Mairie avait supprimé la subvention. Les recettes sont à peu près identiques à celles de 2014 puisque le nombre d'inscrits à la rentrée 2014/2015 était dans la continuité de ce qui se faisait les années précédentes. Nous prévoyons cette année un déficit de 24 208 euros parce qu'une partie des charges salariales non imputées en 2014 le sera en 2015. Donc si nous revenons sur les 32 000 euros positifs en 2014, une grande partie de cet excédent doit être compris comme une compensation du déficit de 2015. Ce que l'on peut dire c'est que nous avons réussi à équilibrer le budget et que c'était avant que l'on ait une augmentation importante du nombre d'inscrits. Nous pouvons donc conclure que les décisions que nous avons prises d'augmenter le montant des droits d'inscriptions et de proposer des nouveaux cours ont permis de rétablir la situation budgétaire de l'UTT.

Projet de budget 2016 :

Il y a une augmentation significative des redevances. Nous n'avons pas inclus de subvention de la Mairie, nous sommes prudents, et sommes restés sur les 3000 euros de la Métropole que nous obtenons depuis plusieurs années. Pour l'AMUCS c'est seulement une redevance puisqu'elle utilise une partie de nos locaux et nous reverse des frais de fonctionnement (électricité...). Ce que nous faisons apparaître dans le budget, c'est le prélèvement dans le fond de roulement de l'UTT. Nous allons vous proposer d'engager des dépenses d'investissement importantes, et pour pouvoir équilibrer le budget, il va être nécessaire de puiser dans nos réserves. Notre fond de roulement est quasiment égal à 8 mois ou 10 mois de fonctionnement, ce n'est pas une année complète mais presque. Dans la partie dépenses, il n'y a rien de particulier à noter, sinon les investissements que nous souhaitons réaliser pour l'année 2016. 9 000 euros seraient utilisés pour les travaux des vitrines qui ne sont pas très attirantes. Nous aimerions redonner une image plus forte de l'UTT en rénovant ces vitrines et en installant une enseigne drapeau sur le mur à l'extérieur.

Un membre du CA demande si l'autorisation de la Mairie comporte celle de l'architecte des Bâtiments de France ?

Mr Henn répond que nous avons l'autorisation pour le drapeau. Les travaux sont assez conséquents parce que nous sommes dans des bâtiments qui ne nous appartiennent pas et qui sont des bâtiments historiques. Nous sommes directement passés par un cabinet d'architecte qui est habilité auprès des Bâtiments de France et qui connaît la procédure à suivre. Nous avons dû déposer un permis de construire. L'architecte a proposé que les ferronneries situées dans les arches, qui sont d'après elle du XIXème siècle, début XXème, soient déposées. La Mission Grand Cœur qui s'occupe de tous les travaux du centre historique a donné son aval. Le dossier a été déposé à la Mairie et nous attendons le retour. Ces vitrines sont dans un état médiocre car le verre a été dépoli et rayé. La Mairie a fait établir des devis et prendra à sa charge le remplacement des vitres. L'image de l'UTT sera un petit peu redorée et, pour la décoration, nous ferons appel à un spécialiste qui travaille sous le contrôle de l'architecte.

L'autre partie importante des dépenses 2016 correspond aux charges salariales. La première chose que Mr HENN avait mis en place était le site web. Ce site ne fonctionne pas correctement au niveau de la partie gestion administrative. C'est un logiciel de gestion assez lourd. Nous avons estimé qu'il fallait au moins six mois de travail pour un informaticien développeur programmeur pour pouvoir à la fois remettre à plat ce logiciel de gestion, mais

aussi développer l'aspect interface avec les utilisateurs et les étudiants.

Il y a trois, quatre ans nous avons fait appel au service informatique de l'UM2, et avons signé une convention pour un montant d'environ 10 000 euros. Dans la convention, il y avait un forfait annuel de maintenance du site. Il s'est avéré que cette somme avait été sous-estimée par rapport au coût réel de développement. 20 000 euros sont restés à la charge de l'UM2. L'informaticien qui travaillait sur le développement du site a quitté l'université, son contrat n'ayant pas été renouvelé. Le service informatique a alors confié la suite du développement à une société privée qu'il sous-traitait, d'où l'augmentation des factures. La société a développé sans tenir compte du langage qu'utilisait l'université et celle-ci est incapable de reprendre ce qui a été fait. La Directrice du service a été obligée de renégocier. Nous souhaitons continuer de travailler avec l'Université car si nous passons par une société privée ce sera plus compliqué. La tension est très forte sur ce marché, et on a beaucoup de mal à contenir les coûts. Il nous faut quelqu'un qui travaille en étroite coopération avec les services de l'Université pour que l'hébergement se passe sur les machines de l'Université, c'est une sécurité importante. Une fois le travail terminé, les services de l'université ayant suivi le travail peuvent le compléter de façon ponctuelle en cas de nécessité. Il faut donc tout reprendre à zéro et prendre conscience que, chaque année, il y aura un poste du budget dédié aux améliorations informatiques. Cette proposition de budget doit être approuvée par le CA.

Mr HENN remercie pour sa présence, Mr LO FERMO, agent comptable de l'Université Paul Valéry qui est en charge de tout l'aspect financier et comptable de l'UTT.

Mr HENN donne la parole à Mr LO FERMO. Il est à l'université Montpellier III depuis mars dernier et a tenu à venir car l'UTT est l'une des composantes d'UPV. Il est l'agent comptable et représente aujourd'hui l'université Montpellier III.

Pour compléter les propos du Président, l'UTT va bien. Les comptables sont là pour donner des outils de gestion, pour avoir une bonne vision de l'activité économique de l'UTT traduite financièrement. L'UTT a 300 000 euros environ de budget. L'établissement est sain car les recettes sont dépensées avec parfois un petit bénéfice, mais le fond de roulement est alimenté. Ce fond de roulement devrait servir quand il y a un besoin et c'est le cas pour les investissements et projets à venir en 2016.

Mr Henn remercie Mr Lo Fermo. Ce fond de roulement est important. Nous avons dû faire face depuis 2011-2012 à une augmentation des dépenses essentiellement liée aux charges patronales. 90 % du budget est dédié aux salaires. Nous savions que nous pourrions vivre quelques années en léger déficit, mais il fallait corriger la courbe pour rétablir l'équilibre, c'est ce que nous avons fait en augmentant les droits inscriptions et en développant les activités.

Un membre du CA demande si les 9 000 euros de travaux ne devraient pas apparaître en classe 21 ? Si les 35 000 euros de salaires pour financer la rénovation du logiciel sont inclus dans les 287 000 euros de dépenses ? Et dans quelle mesure la subvention de la Mairie pourrait générer une charge ?

Mr Henn reprend la parole. Ce n'est pas spécifique à la Mairie d'ici mais dans de nombreuses institutions publiques, tout est compté. Par exemple les locaux ici nous sont gracieusement prêtés par la Mairie. Cette année, on a reçu 5000 euros de subvention, mais pour l'exposition du club photo qui dure 10 jours environ, la Mairie veut nous louer la salle

Pétrarque 600 euros par jour, alors que les années précédentes, le tarif de location était de 30 euros. Ce que la Mairie nous donne d'un côté, elle nous le reprend d'un autre. Mr HENN va essayer de négocier avec la Mairie.

Pour la question sur la façon dont nous imputons les différents investissements, Mr HENN laisse la parole à Mr LO FERMO. Vous avez raison dans la mesure où des investissements traduits comptablement doivent entrer en classe 2. Il n'a pas le détail des projets de dépenses, mais il pense que Mr Henn parle d'investissements parce que ce sont bien des dépenses exceptionnelles qui ne vont pas être récurrentes, mais qui à cause de la nature de leur dépense, ne s'imputent pas forcément au compte capital d'immobilisation de la classe 2.

Mr Henn reprend la parole. Les 37 000 euros ne correspondent pas à la totalité des dépenses exceptionnelles de 2016. Une partie de ces dépenses sera compensée par l'excédent de recettes que l'on générera en 2016 avec les 10 % d'inscrits en plus.

Un membre du CA indique qu'il y a des établissements qui se sont vus ponctionner une partie de leur fond de roulement et aimerait avoir des informations concernant celui de l'UTT.

Mr Henn laisse la parole à Mr LO FERMO. Le fonds de roulement de l'UTT est noyé dans le fond de roulement, dans les réserves générales de l'université Paul Valéry. Lorsque qu'il communique avec sa tutelle des finances de l'enseignement supérieur, ils ne parlent jamais du fond de roulement de l'UTT. C'est ce fond de roulement global dans lequel ont été ponctionnés cent millions d'euros répartis sur plusieurs universités en France.

Un membre du CA demande s'il y a un cahier des charges précis pour le nouveau site ?

Mr Henn reprend la parole. Il est le même que celui qui avait été défini il y a quatre ans sur les fonctionnalités recherchées. Il y a des choses qui s'avèrent plus prioritaires que d'autres mais sinon rien n'a changé (gestion des inscriptions, base de données...).

Mr Henn donne la parole à Mme Jaulmes. Pendant toute l'année, nous avons été en relation avec la société privée Octopos qui a récupéré la base de gestion de l'UTT. Nous avons essayé de régler au fur et à mesure les problèmes de fonctionnement du site avec eux. Mais toute correction ou évolution entraînait la facturation d'un forfait de 10 heures à 1 000 euros environ, ce qui n'est pas compatible avec notre budget. Toute l'année nous avons travaillé sur toutes les évolutions dont nous avons besoin et surtout les points techniques qu'il faut qu'on arrive à traiter et à finaliser. Nous n'avons pas établi de nouveau cahier des charges pour l'instant. Au moment de l'embauche de l'informaticien, il faudra qu'il y ait un gros travail qui soit fait en amont pour vraiment définir tous nos besoins. Nous sommes conscients du fait qu'il faudra que l'on cadre mieux le cahier des charges.

Un membre du CA explique qu'un achat ce n'est pas le simple fait d'acheter, c'est le fait de la prise en main. Nous nous sommes aperçus que la prise en main était compliquée et nous avons fait un choix interne, or on a peu de pression sur l'interne. Il s'inquiète de devoir refaire un cahier des charges complet car nous allons nous adresser aux mêmes interlocuteurs et il ne voit pas pourquoi cela fonctionnerait mieux cette fois ci.

Mr Henn reprend la parole.

Nous n'avons pas vraiment d'autres choix que de passer par l'interne. Le personnel de l'UTT n'a pas les compétences pour discuter d'égal à égal avec une société privée. Les services informatiques de l'université ont les moyens de mieux comprendre ce que pourrait nous proposer un service externe. Il faut que cela soit dans la main de spécialistes et nous n'en n'avons pas en interne. Nous pourrions utiliser les services de l'université comme interface entre l'UTT et une société externe. C'est ce qui s'est passé avec la société Octopos. Le logiciel au départ a été développé en interne. Mais il n'a pas été développé dans des conditions suffisantes parce que les services à l'époque ont sous-estimé le travail qui devait être fait. Ils se sont retrouvés dépassés et confrontés à des problèmes avec non renouvellement du CDD de la personne en charge du site.

Un membre du CA précise qu'au service achat de l'université, il y a normalement des gens compétents qui peuvent vous aider dans la négociation d'un contrat de prestataire de services qui vous apporte une garantie de résultat. C'est comme cela que ça fonctionne dans les sphères privées.

Mr Henn confirme que c'est un peu comme cela que nous allons fonctionner. Une convention va être signée avec un cahier des charges et un montant. Une convention est un acte juridique. Si nous passons par un prestataire externe, nous pouvons être confrontés aux mêmes types de difficultés avec un coût qui dépasserait certainement celui que nous prévoyons.

Mr Henn donne la parole à Mr Respaut. Il comprend le point de vue des étudiants puisque l'expérience a été malheureuse. Il faut savoir que le contrat de la personne qui s'occupait du développement de ce site web, n'a pas été renouvelé. C'était certainement lié à une fragilité budgétaire de l'université, mais il y a surtout le fait que cette personne n'a pas donné toutes les garanties par rapport à un rendu du travail qui avait été demandé. Il y a donc eu une prise de responsabilité de l'université et une sanction est tombée. En interne nous faisons attention à l'image de marque que nous pouvons donner à l'extérieur, que l'on se doit de promouvoir. Nous sommes dans une démarche de fusion. Nous sommes dans un système qui est en train d'évoluer avec des budgets qui deviennent beaucoup plus conséquents. En tant que vice-président de l'université, Mr Respaut sera relativement vigilant sur ce qui va se passer sur ce dossier de l'UTT. Lorsqu'une université s'engage par l'intermédiaire d'une convention, elle ne peut pas ne pas donner le résultat qui est attendu. L'Université engage sa responsabilité. Mr Henn remercie Mr Respaut de son soutien.

Mr Reboul prend la parole et approuve ce qui a été dit par Mr Respaut. Il faut effectivement que l'université soit responsable de ce système informatique pour éviter les aléas d'une société privée et les systèmes qui peuvent, par expérience, être très précaires.

Mr Lo Fermo prend la parole. Il invite à solliciter les services centraux qu'il représente pour aider l'UTT à rédiger cette convention pour éviter les problèmes de droit et de comptabilité. La convention sera faite au nom de l'université Paul Valéry III et l'UTT avec le partenaire qui sera dans ce cadre-là un prestataire de service qu'il ait la forme publique ou privée et notre intérêt sera d'introduire que nous engageons par exemple les crédits de manière plus prudente. Nous introduirons cette notion de service fait qui est une obligation de droit public, c'est-à-dire que l'on paye lorsque le travail a été fait conformément à la commande. Il

rappelle que nous n'avons pas à payer des prestations qui n'ont pas été réalisées, nous sommes donc dans du juridique également et il nous invite à solliciter les services informatiques et techniques de UM3.

Un membre du CA demande si la somme de 10 000 euros de frais d'aménagement a été figée par un devis et s'il ne risque pas d'y avoir une explosion de cette dépense ?

Mr Henn répond que le devis est déjà établi et inclue les frais d'architecte.

Un membre du CA demande quels sont les statuts des intervenants à l'UTT : CDD ou des CDI ?

Mr Henn répond que la charge salariale de l'UTT est constituée par les salaires des enseignants, des intervenants aux conférences et des gestionnaires Mme Jaulmes et Mme Soulier. Ce sont des contrats qui sont signés et engagés avec la Direction des ressources humaines de l'Université Paul Valéry en suivant les règles de cette université. Les intervenants sont payés à l'heure pour 90% d'entre eux ; ce sont des vacataires payés en suivant les règles de la comptabilité publique. Il y a une exception cette année : Mme Torres enseignante en dessin, peinture et sculpture qui est à l'UTT depuis très longtemps. Il était plus avantageux pour l'UTT et stabilisant pour Mme Torres de lui faire signer un CDI, ce que nous avons le droit de faire car elle a une fonction d'enseignement. Ce que nous ne pouvons pas faire aussi facilement pour les fonctions administratives. C'est un CDI à mi-temps. Une partie des conférenciers sont bénévoles, ils ne demandent pas de rémunération. Nous les en remercions.

Mme Reinteau prend la parole en tant qu'ancienne vice-présidente de l'UTT. Elle rappelle qu'il y a quelques années, les enseignants étaient payés au tarif le plus bas et sont maintenant rémunérés au taux TD. Ceci avait nécessité de ponctionner le fonds de roulement.

Mr Henn rappelle que c'est pour cela que lorsque les investissements sont nécessaires, il ne faut pas hésiter à prélever dans ce fond de roulement. L'augmentation des charges salariales n'avait pas été compensée par une augmentation des cotisations et nous étions donc en déficit pendant quelques années.

Il propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2016.

« Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? » : personne

« Qui s'abstient ? » : personne

« Qui est contre ? » : personne

Le budget 2016 est donc adopté à l'unanimité.

Proposition de tarifs pour 2016-2017 :

Compte tenu des résultats financiers, il n'y a pas de raison d'augmenter les frais d'inscriptions. Les droits de bases sont de 85 euros et nous maintenons les tarifs des activités. Lorsque l'on ouvre un nouveau cours, il faut qu'il puisse être « rentabilisé » et il faut donc définir un minimum d'inscrits pour que le cours soit viable.

Mr Henn propose de passer au vote pour l'approbation des propositions de tarifs 2016-2017.

« Qui ne souhaite pas prendre part au vote ? » : personne
« Qui s'abstient ? » : personne
« Qui est contre ? » : personne
La proposition de tarifs pour 2016/17 est donc approuvée à l'unanimité.

Conditions particulières :

Remboursement étudiant :

Jusqu'à présent, on ne remboursait les étudiants que si la demande était déposée avant le premier cours de l'activité concernée. Il peut arriver que pour des problèmes de santé ou évènement exceptionnels, certaines personnes ne puissent plus assister à leurs cours quelques semaines après la rentrée. Il faudrait mettre une date butoir de remboursement. Doit-on rester au système actuel ou l'assouplir pour quelques cas par an ?

Mr Lo Fermo rappelle que l'UTT est soumis aux règles de droit public en termes de remboursement et qu'il est à notre service pour nous éclairer. Pour les nouveaux cours, il sera nécessaire d'ouvrir une liste d'attente et de ne prendre des inscriptions avec paiement des droits d'inscription qu'une fois l'ouverture du cours confirmée. Cela permettra d'éviter d'avoir des dossiers de remboursement à établir si le cours ne s'ouvre pas.

Le Président pourrait examiner au cas par cas chaque demande de remboursement.

On pourrait envisager de fixer des frais de traitement des dossiers de remboursement d'un montant de 25 euros comme cela se fait à UM par exemple. Ces frais seraient déduits du montant remboursé.

Mr Lo Fermo invite à la prudence car il peut y avoir des abus dans les demandes de remboursement formulées par les étudiants, même pour raisons médicales.

Il faut définir le champ d'application de ces remboursements, qui devront être validés en CA de l'UPV, sinon le service comptabilité rejettera les dossiers.

Mr Triaire propose que les dossiers de remboursement soient soumis aux membres du CA, avec une date limite de dépôt des dossiers qui serait ultérieure au CA.

Les conditions particulières qui seront proposées à la validation par le CA de l'UPV seront les suivantes :

- Remboursement étudiant:

Il sera accordé :

- pour toute demande établie par un étudiant avant le 1^{er} cours de l'activité concernée pour une année universitaire donnée
- dans les cas d'annulation ou de non ouverture d'un cours ou d'une activité du fait de l'UTT

- Remise gracieuse :

Pour les cas particuliers (difficultés financières, maladie, etc.....): étude du dossier (demande de remise gracieuse écrite de la part de l'étudiant et pièces justificatives) par le Président de l'UTT pour les dossiers reçus au secrétariat de l'UTT avant le 15 novembre de l'année universitaire. Pas de demande de remise gracieuse possible après le 15 novembre. Le montant de la remise, quand il est accepté, peut être partiel ou total.

- Frais de dossier :

Pour toutes les demandes de remboursement ou de remise gracieuse, un montant forfaitaire de 25 euros sera déduit du montant du remboursement ou de la remise gracieuse.

Exception : pas de frais de dossier si le remboursement est du fait de l'UTT (ex : annulation ou non ouverture d'un cours)

Exonération du droit de base :

Elles concernent :

- Les AAH, sans conditions.
- Les allocataires Pôle Emploi avec un plafond : brut imposable inférieur au SMIC en vigueur
- Les bénévoles actifs UTT
- Anciens présidents, vice-présidents, administrateurs et gestionnaires UTT
- Conférenciers actifs UTT
- Vacataires enseignants actifs UTT

Questions diverses :

- Investissements 2016 : nouveau logiciel de gestion et site web ; aménagement des deux vitrines extérieures
- Projet de cours pour 2016-2017 : 2^{ème} groupe pour le club photo ? Nous avons beaucoup de demande pour le club photo, il fonctionne de façon un peu particulière car il n'y a pas d'enseignant. Ce sont les anciens du club qui gèrent la formation et les activités. L'ouverture d'un deuxième cours nécessiterait l'intervention d'un enseignant rémunéré et de nouveaux locaux.
- Module de sciences politiques ? Cela peut être intéressant sachant qu'il n'y en a jamais eu à l'UTT. C'est une demande qui est assez récurrente.
- Augmentation de la durée de l'atelier d'écriture créative : 12 séances de 1h30 à passer à 12 séances de 2h ? Tarif inchangé ?
Un membre du CA qui participe à cet atelier indique qu'enseignants et étudiants de l'atelier souhaiteraient 2 heures de cours. M. Henn confirme le passage à 2h et le maintien du tarif.
- Cours limités par la capacité d'accueil de Pétrarque : Histoire de l'art et musicologie.
Nous sommes contraints par le nombre de places (150 maximum) dans la salle Pétrarque et en termes d'assurance nous ne pouvons prendre le risque d'accueillir plus de personnes. Mme Terrible, Présidente d'Orféo, précise qu'une vingtaine de personnes n'ont pas pu s'inscrire cette année en culture musicale à cause de ce seuil. Mr Henn répond qu'on ne peut pas prendre le risque d'inscrire 170 personnes et d'en refuser 20 à l'entrée même si tous les inscrits ne se présentent pas à chaque cours. Les « anciens » ont un avantage puisqu'ils peuvent se réinscrire dès le mois de juin. La culture musicale, comme d'autres cours, est victime de son succès.
- Septembre 2016 : Participation au Salon des Séniors au Crès et au Forum des associations de Montpellier.
- Cotisation à l'UFUTA : maintien ou arrêt ? Cotisation 2015 = 414 euros.

Mr Henn indique que nous y adhérons, mais que depuis son arrivée à la Présidence de l'UTT il ne sait pas ce que cela nous apporte si ce n'est une cotisation de 414 euros. Mémoire d'Oc a parfois des liens avec eux, mais ne demande pas le maintien à l'UFUTA. Mr Henn confirme l'arrêt de l'adhésion à l'UFUTA.

- Thématique 2015-2016 : « La lumière ». Nouvelle thématique pour 2016-17 : « Les énergies du futur ».

Mr Henn demande l'avis aux membres du CA et confirme le thème pour l'année prochaine.

- Augmentation des loyers par la Mairie : salle Pétrarque pour l'exposition du club photo : 30 euros par jour en 2015/ 600 euros par jour en 2016.

Mr Henn va reprendre contact avec la mairie pour réviser la baisse du prix de la location.

- Recherche de locaux centraux et plus adaptés pour accueillir les cours et conférences de l'UTT : St Louis qui appartient à l'UPV, autres locaux ?

Mr Henn rappelle que nous sommes en croissance et que nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. Certains cours sont bloqués car nous avons atteint la limite. Il va demander un entretien au Maire de Montpellier d'abord pour le remercier pour l'obtention de la subvention et lui faire remarquer qu'il devrait prêter un œil attentif au développement de l'UTT. L'UTT est un service public, c'est avec ses 2000 inscrits la structure la plus importante de diffusion de la culture sur la ville de Montpellier.

Les locaux utilisés par l'UTT sont désormais saturés, ils ne sont pas très fonctionnels (bruyant, difficile à chauffer...). Des cours se font à côté du secrétariat, il y a une interaction sonore directe. Nous avons des salles un peu partout dans la ville. Nous ne sommes pas dans des conditions optimum. Nous aurions besoins de locaux plus vastes.

Un membre du CA demande s'il existe des enquêtes de satisfaction à l'UTT ?

Mr Henn répond que nous pourrions l'envisager avec le nouveau site.

Mr Henn clôture le conseil d'administration de 2015. Il remercie Mr Respaut, Mr Lo Fermo et les membres du CA et les invite à partager un apéritif.

Fin de la séance à 12h30.

François HENN
Président de l'Université du Tiers Temps

Le Président
de l'Université du Tiers Temps
Professeur F. HENN

